



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2012

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Membres présents à la séance : 15
Absents excusés représentés :
Absents excusés :
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire
Secrétaire de séance : N. Leseigneur

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance précédente 2 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Administration générale

- Délibérations :

Annulation et remplacement délibération Prise en charge des frais de déplacement.

Ces frais de déplacement sont utilisés principalement dans les cas de formation ou de visite médicale. Les barèmes kilométriques en vigueur étant bien en dessous des barèmes fiscaux, Mme le Maire propose une réévaluation de ces indemnités kilométriques de déplacement alignées sur les indemnités fiscales (plafonnées à 7cv fiscaux). De plus Mme le Maire propose un plafonnement des indemnités de repas à 17,4 euros. La nuitée est également plafonnée à 46,2 euros (remboursement sur justificatifs).

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement.

Compte tenu que le vote du budget de l'année N n'intervient qu'en Mars de cette année, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Servitude de Passage sur Parcelle AA N°303

Cette parcelle est située après le quartier Grange. Il existe un sentier pédestre qui monte au « Moulin d'Or ». Ce sentier débute sur cette parcelle appartenant au domaine privé de la commune. Mme le Maire demande de mettre en place une servitude de passage afin de garantir un accès aux maisons desservies par ce sentier.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention entre l'AFR et la Mairie pour les travaux de secrétariat.

La Mairie propose une convention pour mise à disposition de 120 h de secrétariat (depuis le début de la constitution de l'AFR) afin de rattraper les travaux effectués jusqu'alors. Le nombre d'heures devra être affiné.

Le point sur les inscriptions sur les listes électorales

80 personnes ont été inscrites plus 12 personnes inscrites d'office (personnes ayant 18 ans dans la commune de leur domicile). 20 radiations ont été enregistrées. Il faut attendre un retour de l'INSEE (28 février) pour avoir un point définitif. La Mairie recevra les cartes électorales et devra les envoyer aux habitants.

- Intercommunalité :

- Texte de la pétition proposée aux habitants
- Le point sur les déchets (Déchèterie mobile - convention avec La Laupie/CCPM et CCVD)

- DETR 2012

Il s'agit du nouveau nom de la DGE (Dotation Global D'Équipement). C'est une subvention de l'état. M Murer propose qu'on la demande pour la réfection de la toiture de l'école. Le dossier du projet de la réfection de la toiture n'étant pas complet, il est décidé de monter ce dossier de subvention (date limite de dépôt : 16 janvier).

M. Constantini expose que le SDED contacté récemment affirme que l'intégration de panneaux photovoltaïques serait encore rentable pour les écoles. Une réunion est prévue.

- Assignation de la commune

La commune a reçu le 15 décembre une assignation de la SCI ZUCO ... et de la SCI PUY PIGNES devant le tribunal de Grande Instance de Valence. Mme le Maire expose les faits relatifs à l'assignation. Cette assignation prévoit l'annulation de la vente et de l'échange de terrains intervenus entre la commune et les SCI et sur lesquels les SCI avaient prévu l'implantation d'un parc résidentiel de loisirs. Mme le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral (DDT) concernant le refus de l'autorisation de défrichement qui met un point d'arrêt au projet. Il est proposé de convenir d'une réunion de négociation entre les parties à comité restreint. Date est prise pour le vendredi 20 janvier à 18h.

Personnel

J.M. Cutivel est toujours en arrêt maladie.

Finances

M. Murer donne une estimation des « points de sortie » du budget 2011

Principal

Fonctionnement : excédent prévu de 165000 euros

Investissement : déficit prévu de 53000 euros

Eau et assainissement

Investissement : excédent prévu de 36000 euros

Fonctionnement : excédent prévu de 36000 euros

Urbanisme – Travaux – Voiries

Le mardi 10 janvier à 9h, M Jouffre du syndicat des eaux (SIEBR) viendra en mairie pour étudier la fin du séparatif à faire dans la rue du 11 novembre.

Le mardi 10 janvier à 15h, rendez-vous avec le SDED (photovoltaïque).

CCAS

Mme Maurin expose l'apéro dinatoire pour les personnes âgées. 42 personnes ont été présentes. Expérience à renouveler !

Assainissement

M49 : Révision tarif assainissement (voir notice jointe)

Mme le Maire expose le projet la justification pour l'augmentation des tarifs à savoir passer de 0,72 euro par m3 consommé à 1 euro d'une part et passer de 31 euros par an de part fixe à 50 euros. Cette augmentation permettrait de financer un emprunt pour réaliser une des 3 tranches de travaux jugés nécessaires par le SIEBR :

- Station d'épuration – liaison Route de Roynac + séparatif rue du 11 novembre* 130 K€
- Place de la Poste – Départ de la montée de Chanteperdrix 145 K€
- Rue des Redis sur toute sa nouvelle longueur 175 K€
(Estimation effectuée par le SIEBR)

M. Lamande expose le fait que les augmentations autorisées sont peut-être plafonnées.

Sous cette réserve, mise aux voix cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux sur la commune

Il manque le triphasé pour équiper le local « Mézières ». Le conseil propose au locataire de prendre en charge les travaux mais en contrepartie, celui-ci bénéficiera de 3 mois de loyer gratuit. Le conseil devra vérifier la qualité des travaux réalisés.

Questions diverses

Kit Biovallée (CCVD). Il faut choisir des familles candidates qui bénéficieront des kits

Les vœux auront lieu le samedi 7 janvier à 18h à la salle des fêtes.

Réunions Publiques du 13 janvier (sur l'opportunité de changement de communauté de communes). 2 réunions prévues à 17 h et à 20 h 30.

et du 14 janvier à 18h (Comité des fêtes : recrutement de bénévoles impératif pour sa pérennité).

<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00. Prochain conseil le vendredi 10 février à 20 h30.</p>
